



AVIS PUBLIC
PROMULGATION ET CERTIFICAT DE
PUBLICATION
RÈGLEMENT NO 404-2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que lors de la séance ordinaire du 27 août 2026, le conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 404-2026 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE
RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE VAUDREUIL-
SOULANGES**

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce 4 septembre 2026

(s) Danielle Coupal
Danielle Coupal
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière, atteste, par la présente, que j'ai publié l'avis public de promulgation ci-dessus en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la Municipalité, ce 4 septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 septembre 2026.

(s) Danielle Coupal
Danielle Coupal
Directrice générale et
greffière-trésorière